



# REGLEMENT

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Course à pied ouverte à toutes les personnes, hommes ou femmes, âgées de 10 ans révolus sur le 9 km et de 16 ans révolus sur le 16 km. Il est de la responsabilité de chaque participant de s'entraîner suffisamment pour participer à l'épreuve, et être en bonne santé.
- En s'inscrivant à la course, les participants attestent avoir pris intégralement connaissance du présent règlement.

## 2. ENVIRONNEMENT

- Les organisateurs attachent une grande importance à l'environnement. Il est impératif de respecter la nature et de suivre les chemins balisés. Il est strictement interdit de jeter des déchets dans la nature. Tout concurrent coupable d'une telle infraction sera immédiatement disqualifié.

## 3. CATÉGORIES ET HEURES DE DÉPART

Catégories	Année (min)	Année (max)	Heure départ
Trail 9 KM - Espoirs Femmes	2004	2014	10h30
Trail 9 KM - Espoirs Hommes	2004	2014	10h30
Trail 9 KM - Seniors Femmes	1985	2003	10h30
Trail 9 KM - Seniors Hommes	1985	2003	10h30
Trail 9 KM - Masters Femmes	1923	1984	10h30
Trail 9 KM - Masters Hommes	1923	1984	10h30
Trail 16 KM - Espoirs Femmes	2004	2008	10h00
Trail 16 KM - Espoirs Hommes	2004	2008	10h00
Trail 16 KM - Seniors Femmes	1985	2003	10h00
Trail 16 KM - Seniors Hommes	1985	2003	10h00
Trail 16 KM - Masters Femmes	1924	1984	10h00
Trail 16 KM - Masters Hommes	1924	1984	10h00

## 4. INSCRIPTION

- L'inscription se fait en ligne à partir de novembre sur le site de VS-Timing.
- Le nombre d'inscriptions est limité à 150 participants, tous parcours confondus.
- La finance d'inscription est de CHF 50.- par coureur.
- Il est possible de s'inscrire sur place moyennant un supplément de CHF 10.-.
- L'inscription est définitive et non remboursable, sauf si l'assurance annulation est conclue, selon le point suivant.
- Une assurance annulation peut être conclue lors de l'inscription, pour un montant de CHF 5.-. Une annulation peut être prise en compte sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou autre document attestant l'incapacité physique d'effectuer la course).
- Un bon repas et un prix souvenir sont compris dans le prix de l'inscription.

## 5. DOSSARDS

- La remise des dossards à lieu au local de la Jeunesse, le jour même de la course.
- Le retrait des dossards est possible jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.
- Le dossard doit être porté visiblement tout au long des courses.

## 6. SACS COUREURS

- Dépôt de sac possible à la salle de chant directement sous le local de la jeunesse lors de la remise des dossards.

## 7. RAVITAILLEMENT ET POSTE DE CONTRÔLE

- Un ravitaillement complet est prévu au col du Lein.
- Des points de contrôle sont prévus sur le parcours, à la Crevasse, à Laillou et aux Blisiers.
- Une barrière horaire est mise en place à 12h30 au col du Lein.

## 8. SÉCURITÉ

- Matériel obligatoire :
  - Couverture de survie
  - Gobelet réutilisable
  - Téléphone portable allumé
  - Sifflet
  - Sac à dos
  - Bonnet ou bandeau
  - Lunettes de soleil
  - Veste de rechange manches longues
  - Habits permettant de couvrir entièrement les bras et les jambes
- Matériel autorisé :
  - Bâtons
  - Chaînes pour chaussures
  - Chaussures pour trail ou cross
- Matériel interdit :
  - Chaussures d'athlétisme à pointes
  - Crampons d'alpinismes
  - Raquettes à neige
- En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement aviser le responsable du secteur le plus proche. Il doit lui remettre son dossard et regagner l'arrivée par ses propres moyens.
- Un poste de sécurité est implanté au même endroit que le poste de ravitaillement. Le personnel sanitaire est habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours pour des raisons de sécurité sur certains tronçons.

## 9. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

- Pour chaque catégorie un classement final sera établi selon les catégories de l'article 4.
- Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une récompense.
- La présence des coureurs sur le podium est obligatoire afin de recevoir le prix. Aucun prix ne sera envoyé.

## 10. ACCIDENT ET ASSURANCE

- Tous les coureurs doivent être assurés personnellement contre les accidents. En cas d'accident, les organisateurs déclinent, envers les concurrents et les tiers, toutes responsabilités directes ou indirectes.

## 11. PROTECTION DES DONNÉES

- En vous inscrivant, vous acceptez que votre nom et prénom figurent sur les feuilles de résultats ainsi que la possibilité d'être photographié et que ces photos pourraient être diffusées sur le site de la course. Aucune de vos données personnelles ne seront transmises à des tiers.

Levron, octobre 2023

Trail des Blisiers  
Ski Club Pierre à Voir